

Négociations internationales – COP 19 : ne sous-estimons pas la percée du MRV

Pour ceux qui attendent des cibles de réduction d'émission contraignantes dans le futur accord international prévu pour Paris en 2015, la conférence de Varsovie (11 – 23 novembre 2013) a accompli autant de progrès qu'elle le pouvait. Ce qui signifie peu de choses au-delà d'un calendrier. Cependant, pour ceux qui considèrent la CCNUCC comme le garant d'outils communs de mesure, *reporting* et vérification (MRV) des émissions, des actions et des financements, Varsovie représente une percée majeure. Pour la première fois, les pays en développement – du moins ceux souhaitant accéder aux financements climatiques pour la forêt – devront respecter des procédures de MRV proches de celles des inventaires de gaz à effet de serre des pays développés. La forêt peut être considérée comme le premier NAMA sectoriel et il serait difficile d'ignorer les décisions de Varsovie pour la future définition des procédures de MRV des NAMA. Malgré la mise en place du mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages, les faibles avancées des autres sujets montrent qu'un accord à la COP 21 nécessitera des avancées politiques notables au cours des quinze prochains mois.

Arrière-plan : une étape vers un accord en 2015

Chaque année, les pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se réunissent dans le cadre de la Conférence des Parties ou COP (*Conference of the Parties*) et de la CMP (*Conference and Meeting of the Parties to the Kyoto Protocol*) pour les pays signataires du protocole de Kyoto. La conférence de Varsovie (Pologne), 19^{ème} COP et 9^{ème} CMP, fait suite à la conférence de Doha (2012) qui a marqué la fin du processus initié à Bali (2007) et le début de négociations tournées à plein temps vers un nouvel accord mondial attendu pour 2015¹.

Un programme technique avant d'aborder le politique en 2014 et 2015

En 2011, la conférence de Durban avait désigné 2015 comme l'année limite pour un nouvel accord post-2020 applicable à tous les pays. L'année suivante la conférence de Doha a défini les règles pour la seconde période du protocole de Kyoto – qui concerne principalement les pays européens et l'Australie. Depuis, les négociations s'articulent donc exclusivement autour d'un seul axe dédié à l'accord en 2015 : « la plateforme de Durban ».

Un accord en 2015 pourrait contenir deux types d'éléments : des engagements et des outils communs. Les pays pourraient s'engager sur des cibles de réduction des émissions ou de financements climatiques. Et la CCNUCC pourrait être le dépositaire et le gestionnaire d'outils communs pour mesurer, *reporter* et vérifier (MRV) les réductions d'émission – que ce soit au niveau d'un projet, d'un programme, sectoriel ou d'une politique – ou pour acheminer les financements climatiques en direction des actions susnommées de réduction d'émission.

Un contexte paradoxal autour de la COP

Comme en 2012 à Doha avec le typhon Bopha, la 19^e conférence des parties (COP) à Varsovie s'est ouverte avec le typhon Haiyan aux Philippines. Cet événement s'ajoute au

¹ Pour plus de détails sur les décisions de Doha et le calendrier des négociations, voir le Point Climat n°24 « *Négociations internationales - COP 18 : on Doha bien s'en contenter* » (2012). <http://www.cdclimat.com/Point-Climat-no24-Negociations-internationales-COP-18-on-Doha-bien-s-en-contenter.html>

contexte paradoxal entourant les négociations : d'un côté, plusieurs rapports – dont celui le dernier du Giec – se suivent pour rappeler l'importance des enjeux et le manque actuel de réponse adéquate. D'un autre côté, le Japon a annoncé que suite aux événements de Fukushima, il revoyait à la baisse son objectif volontaire de réduction des émissions pour 2020 tandis que le nouveau gouvernement australien a remis en cause la politique climatique du pays.

La Pologne, pays-hôte, a organisé en parallèle de la COP une conférence sur le charbon, et exprime régulièrement ses désaccords avec les autres pays européens sur les discussions autour du paquet énergie-climat 2030. Le pays a ensuite annoncé le remplacement du ministre polonais de l'environnement Martin Korolec, suite à un remaniement gouvernemental, par l'actuel ministre des finances, Maciej Grabowski, dont la priorité sera de développer l'exploitation du gaz de schiste.

L'actu : une percée majeure sur les outils communs de mesure, reporting et vérification (MRV)

Malgré le pessimisme ambiant alimenté par ces événements, la conférence a finalement abouti sur une avancée majeure en mettant en place un cadre commun et exigeant de MRV pour un secteur, à savoir, la forêt. Pour la première fois, des pays en développement – ceux souhaitant accéder aux financements climatiques pour la forêt, dont ceux à travers Fonds vert pour le climat – devront respecter des procédures de MRV proches de celles régissant les inventaires d'émission de gaz à effet de serre des pays développés. Et il est intéressant de noter que ces décisions sur la « REDD+² » demandent de la cohérence avec les exigences, actuellement vagues, concernant les NAMA³ ; ce qui crée un précédent. La forêt pourrait être vu comme le premier NAMA sectoriel, rendant imaginable que les procédures de MRV des futures NAMA soient aussi exigeantes.

Plusieurs autres décisions ont été prise :

- la mise en place d'un cadre institutionnel de Varsovie sur les pertes et préjudices liés aux impacts du changement climatique ;
- la mise en place d'un échéancier non contraignant encourageant les pays à communiquer leurs « contributions » en termes de réductions d'émission d'ici le premier trimestre 2015 ;
- la mise en place d'un dialogue ministériel de haut-niveau sur les financements, des promesses de dons pour le Fonds d'adaptation et la finalisation des liens institutionnels entre le Fonds vert et la COP.

La COP de Varsovie n'a cependant pas vraiment amélioré les perspectives sur les engagements politiques, au-delà de l'accord sur l'échéancier pour 2015. Si ces avancées sont jugées insuffisamment ambitieuses par certains observateurs, il convient néanmoins de replacer les décisions de Varsovie dans le calendrier des négociations qui n'encourage pas les pays à dévoiler leurs cartes trop tôt.

REDD+, la grande avancée de Varsovie

Après sept ans de négociations politiques et techniques sur la REDD+, la conférence de Varsovie marque une avancée majeure avec six décisions qui donnent les moyens à la CCNUCC de devenir la référence mondiale pour encadrer les actions REDD+ :

- **Les conditions pour le financement : des procédures à respecter**

Le programme de travail sur les financements basés sur des résultats réaffirme que différentes sources de financement peuvent être mobilisées pour financer des approches classiques et alternatives comme celles intégrant à la fois l'adaptation et l'atténuation. Ce

² Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégénération forestière « plus » intégration de l'augmentation des stocks forestiers.

³ *Nationally appropriate mitigation actions* : politiques d'atténuation mises en place dans les pays en développement.

programme de travail réaffirme qu'afin d'obtenir des financements, les actions REDD+ devront être dûment *mesurées, notifiées et vérifiées (Measured, Reported and Verified - MRV)* et les pays bénéficiaires des financements devront présenter des informations actualisées sur la façon dont les clauses de sauvegarde⁴, décidées à la COP de Cancún, ont été respectées. Des informations précises sur les résultats annuels, les actions, les financements reçus et le rapport sur le respect des clauses de sauvegarde seront soumis tous les deux ans par les pays intégrant le mécanisme⁵ et alimenteront la plateforme web REDD+ désormais incluse dans le site internet de la CCNUCC (<http://unfccc.int/REDD>).

▪ **La coordination du financement : une entité nationale ou un point focal**

La décision sur la coordination du support financier aux actions REDD+ invite les pays en développement à désigner une entité nationale ou point focal de coordination. Ces derniers pourraient, de leur côté, désigner les entités qui recevront les paiements basés sur les résultats et veilleraient au partage des informations et des bonnes pratiques.

▪ **Les niveaux de référence soumis à une évaluation technique**

Les niveaux de référence soumis par les pays en développement seront soumis à une évaluation technique. Cette évaluation concernera les données, les procédures et les méthodologies appliquées par les pays dans la construction de leurs scénarios de référence et suivra des critères décrits dans les décisions de Varsovie⁶. Elle sera conduite par des équipes de revues constituées par deux experts accrédités par la CCNUCC pour le secteur UTCATF⁷. Au-delà de l'évaluation, les équipes de revue devront suggérer des voies d'amélioration techniques et les besoins de renforcement de capacités.

▪ **Les règles de MRV des actions REDD+ sont adoptées**

Concernant le MRV des actions REDD+, les données utilisées, présentées tous les deux ans, devront être cohérentes avec celles qui ont été utilisées dans la construction des scénarios de référence. Elles seront vérifiées par une équipe de revue dans le cas où le pays-hôte souhaite être rémunéré pour ses actions REDD+. Sur le papier, ces exigences sont proches de celles existant pour les inventaires de GES des pays développés. Cette décision précise également que toutes les actions REDD+ basées sur les résultats pourraient être éligibles par toute approche de marché qui pourrait être développée par la conférence de parties – comme les NAMA.

▪ **Un système national de suivi des forêts encadré**

Le MRV devra reposer sur un système national de suivi de forêts. Pour mettre en place ces systèmes, les pays doivent se référer à la décision 4/CP.15 ainsi qu'à la version la plus récente de lignes directrices du GIEC.

Toutes ces décisions représentent une avancée importante dans la mise en œuvre d'un mécanisme REDD+ à l'échelle mondiale : elles donnent les moyens à la CCNUCC de devenir la référence mondiale en matière de MRV des actions REDD+. Cependant, les fonds nécessaires afin de financer les actions de la phase 3 de la REDD+ – ceux basés sur les résultats – ne sont pas encore garantis ; c'est également le cas de la logistique comptable – registre, certificats ou crédits REDD+, ... – chargée d'assurer la traçabilité d'éventuels actifs issus de ce mécanisme, qui n'a pas été définie.

Cependant, un premier programme de financement appelé *Initiative for Sustainable Forest Landscapes* lancé par le BioCarbon Fund de la Banque Mondiale a vu le jour à Varsovie et compte déjà 207 millions d'euros de promesses de dons provenant de la Norvège, du

⁴ Garanties d'ordre environnemental – telles que la non-conversion de forêts naturelles en plantations –, social – comme la reconnaissance des droits des peuples indigènes –, et de souveraineté des pays en développement dans la prise de décisions.

⁵ En lien avec leurs communications nationales à la CCNUCC.

⁶ *Guidelines and procedures for the technical assessment of submissions from Parties on proposed forest reference emission levels and/or forest reference levels* http://unfccc.int/files/meetings/warsaw_nov_2013/decisions/application/pdf/cop19_frl.pdf

⁷ Les experts UTCATF (l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie) sont proposés par tous les États membres. Pour la revue de chaque niveau de référence l'équipe devra être constituée par un expert d'un pays en développement et un expert d'un pays développé. Les experts proposés par un pays ne pourront pas évaluer les scénarios de référence de leur propre pays ni des pays financés par des institutions provenant de leur pays.

Royaume-Uni, de l'Allemagne et des États-Unis. De plus, le Fonds vert pour le climat devra respecter ces règles de MRV pour soutenir des actions REDD+. Au final, les décisions de Varsovie engagent les 195 pays ayant ratifié la CCNUCC, dont les plus grands donateurs ou bénéficiaires actuellement de financements REDD+ bilatéraux ou multilatéraux. Il est donc très probable que ces règles vont s'appliquer à la plupart des initiatives REDD+ existantes.

Pas de chèque en blanc sur les financements verts

Outre la forêt, les financements internationaux représentaient le seul secteur dont les observateurs les plus optimistes espéraient des avancées – notamment politiques – notables à Varsovie.

Les pays développés vont devoir commencer à montrer leurs cartes en 2014

Cela concerne principalement les 100 milliards de dollars par an attendus d'ici 2020 promis à Cancún. Alors que certains pays en développement souhaitaient des objectifs intermédiaires, aucun engagement chiffré n'a été pris dans ce sens : il est simplement demandé aux pays développés de maintenir la continuité des financements dédiés au climat tout en augmentant leur niveau pour atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars par an en 2020. Il est rappelé que ces financements peuvent être de différentes formes : publics ou privés, bilatéraux ou multilatéraux et venants de « sources alternatives ».

Néanmoins, des initiatives ont été prises afin de clarifier les actions actuelles et futures des pays développés. Ces derniers devront décrire leurs stratégies en matière de niveaux de financements, d'actions financées et de transparence pour la période 2014-2020 dans des soumissions biennales. De plus, un dialogue ministériel de haut-niveau sur les financements dédiés au climat doit débuter en 2014 pour se terminer en 2020.

En parallèle, le *Standing Committee on Finance* (SCF) doit conclure la 5^e revue des mécanismes financiers pour la prochaine COP. Il doit également terminer son travail sur les flux financiers actuels et continuer celui sur la définition des flux dédiés au climat et la mobilisation de financements privés.

Le Fonds d'adaptation abondé, le Fonds vert dans les *starting-blocks*

Des promesses de financement ont malgré eu lieu. Parmi celles-ci, l'abondement du Fonds d'adaptation par des pays européens a permis d'atteindre l'objectif attendu des 100 millions d'euros⁸. Ce financement permet notamment de compenser le manque à gagner lié à la chute du prix des CER⁹. D'autres engagements financiers ont eu lieu comme celui du Japon qui a promis 16 milliards de dollars sur trois ans, jusqu'en 2016.

En revanche, la capitalisation initiale du Fonds vert pour le climat devrait avoir lieu au cours de l'année 2014. Cette capitalisation, de par les montants en jeu et son caractère politique fort, devrait être l'un des moments forts des négociations en 2014. Les gouvernements australien et canadien ont d'ores et déjà annoncé ne pas souhaiter participer au financement du Fonds vert.

A Varsovie, les liens institutionnels entre la COP et le Fonds vert ont été établis. Cela concerne notamment les dispositifs de revue, d'évaluation, de *reporting* et d'indépendance. Les décisions de financement sont ainsi entièrement sous la responsabilité du conseil du Fonds vert, même si la COP peut émettre des orientations sur la politique d'investissement.

Un mécanisme institutionnel voté pour répondre à la question des pertes et préjudices

La question des pertes et préjudices (*Loss and damage*) liés aux impacts – événements extrêmes ou modifications plus lentes – du changement climatique dans les pays en

⁸ Les pays concernés sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Norvège, Suède et Suisse.

⁹ *Certified Emission Reduction* : unités certifiées de réduction des émissions (URCE) issues du mécanisme pour un développement propre.

développement les plus vulnérables avait connu des avancées notables lors de la COP de Doha. La COP 19 a permis la mise en place du « *Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques* ».

Ce mécanisme doit promouvoir les différentes approches traitant des pertes et préjudices. Cela consiste notamment à améliorer la diffusion des méthodes de gestion des risques, la recherche de synergies chez les parties prenantes et le renforcement des actions de soutiens techniques et financiers.

Un comité exécutif intérimaire a été créé. Il doit représenter équitablement pays développés et pays en développement. Au cours de l'année 2014, les règles définitives de fonctionnement ainsi qu'un plan de travail biennal devraient être élaborés. La 20^e COP devrait alors permettre d'opérationnaliser le comité en validant ce travail.

Un calendrier non contraignant pour l'accord en 2015

A Doha, en 2012, les pays s'étaient engagés à étudier un projet de texte de négociation à partir de la 20^e COP qui aura lieu à Lima (Pérou) l'année prochaine ; l'accord final étant attendu pour 2015, à Paris. Cet accord devrait notamment traiter d'atténuation, d'adaptation de financements, de développement et de transfert de technologies, de renforcement de capacités et de la transparence des actions et des soutiens.

Conscients que cet accord nécessite à la fois des avancées politiques et techniques, les pays ont mis en place un calendrier permettant d'identifier les délais pour lever les différents obstacles à l'accord. Il en ressort que les pays devraient communiquer leurs « contributions » en matière de réduction des émissions « bien en amont » de la 21^e COP, en décembre 2015. Pour les pays qui sont « prêts », le premier trimestre 2015 est annoncé. Ces « contributions » n'auront pas d'impact juridique. Il s'agit de pouvoir connaître, comprendre et évaluer ce que les différents pays seraient prêts à faire pour mieux trouver un consensus. Les informations attendues dans ces contributions devraient être précisées d'ici décembre 2014.

Des décisions encourageant les pays à accélérer la mise en place de politiques et à prendre des engagements plus ambitieux pour la période d'ici 2020 ont également été prises. Dans ce contexte, l'annonce du Japon de revoir à la baisse son objectif¹⁰ a ravivé les oppositions entre pays développés et pays en développement sur la détermination des États devant limiter ou réduire leurs émissions.

Ainsi, des avancées politiques – en matière de financements et d'engagement de réduction des émissions notamment – pourraient avoir lieu entre septembre 2014, date du sommet sur le climat organisé par Ban Ki-moon, et la fin du premier trimestre 2015. Une partie des incertitudes liées à l'accord de 2015 devraient être levées durant cette période.

Une chose est déjà certaine : le calendrier est déjà chargé en 2015 pour certains pays. La Chine a annoncé qu'elle présenterait son 13^e plan quinquennal qui détaillera les actions à mener sur la période 2016-2020. Aux Etats-Unis 2015 marquera la sortie du rapport quadriennal sur l'énergie qui devrait nourrir la réflexion sur la politique climatique du pays. A noter que le calendrier électoral américain est jugé compatible avec celui des négociations internationales puisque les élections de mi-mandat ont lieu en novembre 2014 tandis que Barack Obama, qui a fait du climat l'une de ses priorités pour son second mandat, sera en poste jusqu'en janvier 2017. De son côté, l'ONU organisera en 2015 un sommet pour déterminer les prochains objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

¹⁰ Jusqu'à présent le Japon avait un engagement de réduire de 25 % ses émissions par rapport à 1990. Désormais, il s'engage sur une baisse de 3,8 % par rapport à 2005, soit une hausse de 3,1 % par rapport à 1990.

Les mécanismes de marché, le MRV des pays et l'agriculture ont connu peu d'avancées tangibles

Les mécanismes de marchés attendront au moins 2014

A Varsovie, aucun accord n'a été atteint sur le cadre pour les approches multiples (*Framework for Various Approaches – FVA*) dont le traitement est reporté à l'année prochaine. Le FVA doit permettre de fournir un cadre d'analyse commun sur les différentes politiques – dont les mécanismes de marché – mises en place nationalement, régionalement ou localement. Malgré les travaux engagés dans les précédentes COP, le nouveau mécanisme de marché (NMM) – dont la structure reste à préciser – n'a pas connu d'avancée notable. Il y a eu peu d'avancées également sur la question des NAMA si ce n'est ceux concernant la forêt.

Concernant les mécanismes de projets issus du protocole de Kyoto, et malgré les nombreuses recommandations de la CMP pour faire évoluer les procédures liées au mécanisme de développement propre (MDP), rien n'a été décidé à Varsovie. Les modalités feront l'objet d'un projet de révision qui sera débattu lors de la prochaine réunion du SBI en juin 2014 puis présenté lors de la COP 20, fin 2014. La mise en œuvre conjointe (MOC) sera revue selon le même calendrier. Le MDP a également été mentionné comme un moyen d'action pour réduire l'écart des ambitions pre-2020, notamment en encourageant les pays à annuler volontairement des CER.

Les processus de vérification des rapports biennaux des pays ont été améliorés

Les règles concernant le MRV des pays de l'annexe I ont été entérinées sans surprise majeure : les modalités de vérification des rapports biennaux sont un pas supplémentaire, bien que modeste, vers l'homogénéisation du MRV des politiques de réduction des émissions. Comme prévu, les règles dirigeant la vérification des inventaires d'émissions pour la période 2013-2020 attendront l'an prochain, à Lima. Pour les pays hors annexe I, Varsovie représente également un pas en avant concernant les règles du MRV général – au-delà de la forêt. En effet, une composante « vérification » a été introduite pour leurs rapports biennaux actualisés. Il ne s'agit pas d'une avancée aussi forte que les décisions sur la REDD+ parce que les exigences de notification sont trop vagues pour permettre une revue précise et harmonisée. Néanmoins, cela met une fois de plus les pays en développant presque sur un pied d'égalité vis-à-vis des pays de l'annexe I concernant le MRV des politiques d'atténuation.

L'agriculture pointe le bout de son grain mais reste dans une phase d'échange d'informations

La réduction des émissions de GES de l'agriculture est actuellement couverte par la CCNUCC et le protocole de Kyoto, comme tous les autres secteurs, à l'exception de la forêt et du changement des sols. Sur l'adaptation cependant, un atelier du SBSTA (Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique) a eu lieu concernant l'agriculture. Il a permis à plusieurs pays d'échanger sur leurs expériences en matière d'impacts liés au changement climatique. Il a été rappelé que les divers impacts de ce changement sur l'agriculture et notamment sa vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes ont des implications pour la sécurité alimentaire. Un groupe de contact permettant d'avancer les discussions devrait être créé.

Conclusions : rester calme et profiter du « précédent » REDD+

Le contexte qui a entouré la conférence témoigne des défis à relever d'ici deux ans pour parvenir à un accord en 2015, à Paris. L'année 2014 sera une année charnière où des avancées tangibles devraient avoir lieu pour ne pas reproduire la conférence de Copenhague qui s'était ouverte avec de nombreuses questions sans réponse.

Ainsi, le sommet sur le climat organisé par Ban Ki-moon en septembre 2014 permettra de mobiliser les chefs d'États et devrait marquer le début d'une période d'au moins six mois où des avancées politiques tangibles devraient avoir lieu afin de ne pas hypothéquer la réussite des négociations en 2015. La 20^{ème} COP qui aura lieu fin 2014 à Lima (Pérou) devrait

permettre de juger les impacts des premières avancées politiques à travers un premier texte de négociation d'un accord. Même si cette dernière ne tranchera probablement pas les questions les plus critiques, le respect du calendrier prévu serait un signe favorable pour la suite des négociations.

Grâce aux décisions notables sur le MRV, la conférence de Varsovie devrait rassurer ceux qui s'inquiètent de la position des pays en développement dans le nouvel accord mondial. Le cadre REDD+ pourrait influencer positivement les prochaines procédures de MRV des NAMA. Ainsi, le fossé informationnel entre pays développés et en développements se réduit. Il s'agit d'un prérequis à tout accord mondial « applicable à tous ». De plus, les principales économies émergentes ne paraissent pas réticentes à fournir leurs « contributions », en accord avec les pays développés. Tout ceci indique qu'un accord mondial ne reposant pas exclusivement sur la distinction annexe I/Non-annexe I est envisageable.

A noter que les calendriers internes des grandes puissances pourraient venir influencer les négociations. En 2014, l'UE, les Etats-Unis, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud connaîtront notamment des élections. Les exemples australien aujourd'hui, et américain lors de la ratification du protocole de Kyoto, montrent que des contextes nationaux particuliers peuvent remettre en cause des décisions prises au niveau international.

Les discussions sur le paquet énergie-climat 2030 devraient permettre de préciser les positions de l'UE pour le nouvel accord. Au niveau français, l'accent est mis sur l'anticipation. La diplomatie française a ainsi déjà commencé à discuter avec ses partenaires dans le but d'obtenir un accord en 2015. Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères a déclaré que « *la grande conférence à Paris en 2015 devra être une conférence de décisions et pas une conférence de discussions générales* ». Espérons que les négociateurs seront prêts à relever le... Paris.

Les prochaines étapes

- **29 Mars 2014** : Sortie de la partie Impacts et Adaptation du 5^e rapport du Giec
- **11 Avril 2014** : Sortie de la partie Atténuation du 5^e rapport du Giec
- **23 Septembre 2014** : Sommet du climat hébergé par Ban Ki-Moon à New-York
- **31 Octobre 2014** : Sortie du 5^e rapport complet du Giec
- **1-12 Décembre 2014** : COP 20 et CMP 10 à Lima (Pérou)
- **30 Novembre – 11 Décembre 2015** : COP 21 et CMP 11 à Paris - Le Bourget (France)

Pour en savoir plus...

Décisions de la COP 19 (2013) :

- **Décisions sur la REDD+:**
http://unfccc.int/files/meetings/warsaw_nov_2013/decisions/application/pdf/cop19_redd_finance.pdf
http://unfccc.int/files/meetings/warsaw_nov_2013/decisions/application/pdf/cop19_mitigationactions_forest.pdf
http://unfccc.int/files/meetings/warsaw_nov_2013/decisions/application/pdf/cop19_fms.pdf
http://unfccc.int/files/meetings/warsaw_nov_2013/decisions/application/pdf/cop19_safeguards_1cp16a1.pdf
http://unfccc.int/files/meetings/warsaw_nov_2013/decisions/application/pdf/cop19_frl.pdf
http://unfccc.int/files/meetings/warsaw_nov_2013/decisions/application/pdf/cop19_mrv.pdf
- *Warsaw international mechanism for loss and damage associated with climate change impacts*
https://unfccc.int/files/meetings/warsaw_nov_2013/decisions/application/pdf/cop19_lossanddamage.pdf
- *Further advancing the Durban Platform*
http://unfccc.int/files/meetings/warsaw_nov_2013/decisions/application/pdf/cop19_adp.pdf
- *Toutes les décisions*
https://unfccc.int/meetings/warsaw_nov_2013/meeting/7649/php/view/decisions.php

Autres documents :

- IISD Reporting Services (2013). *Warsaw Climate Change Conference – COP19/CMP9*
<http://www.iisd.ca/climate/cop19/enb/>
- Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013). *Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ?*
<http://www.strategie.gouv.fr/blog/wp-content/uploads/2013/10/2013-10-30-Doha-NA07.pdf>

Directeur de publication : Benoît Leguet

Pour recevoir des actualités sur nos publications, envoyez vos coordonnées à recherche@cdcclimat.com

Contact presse : Maria Scolan – 01 58 50 32 48 – maria.scolan@cdcclimat.com

Avertissement

Les publications de CDC Climat Recherche sont intégralement financées par l'établissement public « Caisse des Dépôts ». CDC Climat ne participe pas au financement de ces travaux. La Caisse des Dépôts n'est en aucun cas responsable de la teneur des publications.

Cette publication ne constitue pas une analyse financière au sens de la réglementation. La diffusion de ce document ne constitue ni (i) la fourniture d'un conseil de quelque nature que ce soit, ni (ii) la prestation d'un service d'investissement ni (iii) une offre visant à la réalisation d'un quelconque investissement. Les marchés et actifs objets des analyses contenues dans ce document présentent des risques spécifiques. Les destinataires de ce document sont invités à requérir les conseils (notamment financiers, juridiques et/ou fiscaux) utiles avant toute décision d'investissement sur lesdits marchés.

Les travaux objets de la présente publication ont été réalisés à titre indépendant par l'équipe de CDC Climat Recherche. Des mesures organisationnelles en place au sein de CDC Climat renforcent l'indépendance matérielle de cette équipe. Cette publication reflète donc les seules opinions de l'équipe CDC Climat Recherche, à l'exclusion des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat. Les conclusions de ces travaux ne lient d'aucune manière l'action des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat.